

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05064
Numéro SIREN : 848 510 285
Nom ou dénomination : ORYX

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2021 sous le numéro de dépôt 63888



ORYX

Siège social : 4 RUE EULER – 75008 PARIS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

ORYX

Siège social : 4 RUE EULER – 75008 PARIS

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société ORYX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORYX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations financières

La note "Immobilisations financières" de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation de ces actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe aux comptes annuels ; dont nous nous sommes assurés de la correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2021

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne de BRYAS', written over a horizontal line.

Etienne de BRYAS

Associé

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 4, Rue Euler - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS 848510285 SIRET 84851028500010
APE 5510Z

ORYX S.A.S.

Comptes annuels

au 31 décembre 2020

ORYX S.A.S.

Au 31 décembre 2020, la société ORYX SAS est représentée, dirigée et administrée par :

IMPALA INTERACTIVE S.A.S, Président, **représentée par Jacques VEYRAT**, Président de IMPALA S.A.S

HOLDING GHP, Directeur Général , **représentée par Lionel ROLLAND**, Gérant

Et dirigé par un comité stratégique représenté par :

Vincent REVOL, Président du comité stratégique,

Simon VEYRAT, Membre du comité stratégique,

Lionel ROLLAND, Membre du comité stratégique,

COMMISSAIRES AUX COMPTES

RSM PARIS

ORYX S.A.S.**BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE**

	BRUT	2020 Amortissements ou provisions	NET	2019
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions/brevets/droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières (1)				
Autres participations	12 198 549	-	12 198 549	12 198 549
Créances rattachées à des participations	449 099	-	449 099	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total actif immobilisé (I)	12 647 648	-	12 647 648	12 198 549
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Avances/acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances				
Clients et comptes rattachés (2)	-	-	-	-
Autres créances (2)	2 200	-	2 200	825 875
Divers				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	1 074 704	-	1 074 704	102 601
Charges constatées d'avance (2)	-	-	-	-
Total (II)	1 076 904	-	1 076 904	928 476
Charges à répartir sur plusieurs ex.(III)	-	-	-	-
Ecarts de conversion actif (IV)	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF (I à IV)	13 724 552	-	13 724 552	13 127 025
(1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		-	-	
(2) Part à plus d'un an :		-	-	

ORYX S.A.S.
BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE

	2020	2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées (1)	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	(46 258)	-
Résultat de l'exercice	253 564	(46 258)
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	191 890	82 110
Total capitaux propres (I)	499 197	135 852
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Total provisions (II)	-	-
DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (2)		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (3)	8 114 534	8 000 934
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	4 800
Dettes fiscales et sociales	18 974	8 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	5 087 047	4 977 439
Produits constatés d'avance	-	-
Total (III)	13 225 355	12 991 173
Ecarts de conversion passif (IV)	-	-
TOTAL DU PASSIF (I à IV)	13 724 552	13 127 025
(1) dont réserves réglementées des plus-values à long terme :	-	-
(2) dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an :	774 211	4 991 173
(3) dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP :	-	-

ORYX S.A.S.**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE**

	France	Export	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	160 000	-	160 000	119 560
Chiffres d'affaires nets	-	-	-	-
Production stockée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur amortissements et provisions/transferts des charges			-	-
Autres produits			-	-
Total des produits d'exploitation			160 000	119 560
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			-	-
Variation de stocks (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	-
Autres achats et charges externes (1)			35 943	20 850
Impôts, taxes et versements assimilés			453	-
Salaires et traitements			-	-
Charges sociales			-	-
Dotations d'exploitation :			-	-
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions			-	-
Pour risques et charges: dotations aux provisions			-	-
Autres charges :			-	-
Total des charges d'exploitation			36 396	20 850
RESULTAT D'EXPLOITATION			123 604	98 710
OPERATIONS EN COMMUN			-	-
RESULTAT DES OPERATIONS EN COMMUN			-	-

ORYX S.A.S.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE

	2020	2019
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	446 618	-
Produits autres valeurs mobilières/créances de l'actif immobilisé (3)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 930	10 525
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers	454 548	10 525
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (4)	214 808	163 573
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières	214 808	163 573
RESULTAT FINANCIER	239 740	(153 048)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	363 344	(54 338)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	90 190
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Total des produits exceptionnels	1	90 190
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations aux provisions et transferts de charges	109 780	82 110
Total des charges exceptionnelles	109 780	82 110
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(109 779)	8 080
PARTICIPATION DES SALARIES	-	-
IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-
RESULTAT NET	253 564	(46 258)
(1) dont redevances de crédit-bail immobilier :	-	-
(2) dont produits de locations immobilières :	-	-
(3) dont produits concernant les entreprises liées :	454 548	10 525
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées :	101 208	62 141

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

ORYX S.A.S., créée le 13 février 2019, est une filiale à 80,00% de IMPALA INTERACTIVE S.A.S.

ORYX S.A.S a pour principal objet la propriété, le financement et l'exploitation indirecte de tous hôtels, restaurants, bars de toute nature, de toute catégorie et plus généralement de tous établissements de rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de service.

Les comptes annuels ont été établis en euros et tous les chiffres mentionnés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf indication contraire. Les états financiers pour l'année 2020 couvrent la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis en conformité des règlements ANC N° 2014-03, ANC N° 2015-06 et ANC N° 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

Principes et méthodes appliqués aux différents postes du bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire ou dégressif, le cas échéant, sur les durées suivantes :

logiciels	2 à 3 ans
immeubles	25 ans
agencements/installations	5 à 15 ans
véhicules	5 ans
matériel informatique	3 à 5 ans
meublier de bureau	10 ans
matériel de bureau	2 à 5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur prix de revient et les cessions sont effectuées selon la méthode "premier entré - premier sorti". Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée ou lorsque des risques importants sont susceptibles de mettre en danger l'équilibre financier d'une filiale, une dépréciation est enregistrée du montant de cette différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée par référence à leur valeur d'usage ou à leur valeur de cession. La valeur d'usage est déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de la quote-part détenue dans les capitaux propres de la société concernée, de la valeur recouvrable des actifs, de la valeur probable de négociation ou encore des perspectives de rentabilité le cas échéant. La valeur de cession est déterminée pour les participations susceptibles d'être vendues d'après leur valeur probable de négociation.

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille des titres de participations sont classées en résultat financier.

Lors de la cession de titres dépréciés, la reprise de la dépréciation est reclassée en résultat exceptionnel.

Les frais relatifs à l'acquisition des titres de participation sont immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans. L'amortissement est porté en provisions réglementées.

Créances et dettes

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou, pour les titres cotés, à la valeur moyenne des cours de Bourse du mois de décembre, lorsque cette dernière est inférieure au prix de revient.

Les soldes en monnaie étrangère sont convertis sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice et les écarts de conversion en résultant sont compris dans le résultat de l'exercice en pertes ou profits de change.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus dans la consolidation de IMPALA S.A.S. sis 4 rue Euler 75008 Paris inscrit sous le numéro SIRET 562.004.614.00078 au R.C.S. de Paris. Les comptes consolidés peuvent être consultés dans les locaux de IMPALA S.A.S..

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'état d'urgence de santé publique de portée internationale à la suite de la propagation du virus du COVID-19 et l'a qualifié de pandémie le 11 mars 2020. En réponse à cette crise sanitaire, le gouvernement a été dans l'obligation d'adopter des mesures restrictives sociales et économiques afin de contenir la circulation du virus. Ces mesures ont notamment déclenché des perturbations importantes pour les entreprises, entraînant un ralentissement économique mondial.

Les principaux risques identifiés par les participations directes de la société Oryx SAS, sont des risques de retard dans la réalisation des objectifs financiers.

Dans ce contexte la société Hôtel Britannique a mis en place les outils estimés nécessaires à la continuité de son activité. Compte tenu des nombreuses incertitudes entourant l'ampleur et la durée de cette épidémie, il est difficile de quantifier les impacts humains et financiers pour la société et ses participations.

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

ACTIF IMMOBILISE

Les variations des principaux postes de l'actif immobilisé sont les suivantes :

Immobilisations	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations	12 198 549	449 099	-	12 647 648
Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Total brut	12 198 549	449 099	-	12 647 648

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est principalement constitué du compte de banque.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2020, le capital de la société est composé de 100 000 titres de valeur nominale 1 euro intégralement libérés.

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2020 est la suivante :

	Au 31/12/19	Affectation du résultat 31/12/19	Résultat au 31/12/2020	Au 31/12/20
Capital social	100 000	-	-	100 000
Réserve légale	-	-	-	-
Report à nouveau	-	(46 258)	-	(46 258)
Résultat	(46 258)	46 258	253 564	253 564
Provisions réglementées	82 110	-	109 780	191 890
Capitaux propres	135 852	-	363 344	499 196

PROVISIONS

Aucune provision pour risques et charges n'a été constituée.

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montants bruts	1 an au plus	plus d'1 an
ACTIF IMMOBILISE			
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
ACTIF CIRCULANT			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 200	2 200	-
Groupe et associés	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL DES CREANCES	2 200	2 200	-

	Montants bruts	1 an au plus	plus d'1 an	plus de 5 ans
PASSIF				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à moins de 1 an à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine	8 114 534	742 037	3 070 066	4 302 431
Emprunts et dettes financières (1)(2)	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	4 800	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	18 974	18 974	-	-
Groupe et associés	5 078 647	-	5 078 647	-
Autres dettes	8 400	8 400	-	-
TOTAL DES DETTES	13 225 355	774 211	8 148 713	4 302 431
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice :	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Produits à recevoir	Effets de commerce
Actif		
Participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	-	-
Disponibilités	-	-
Total actif	-	-

	Charges à payer	Effets de commerce
Passif		
Emprunts/dettes auprès d'établissements de crédit	114 534	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations/comptes rattachés	-	-
Autres dettes	8 400	-
Total passif	127 734	-

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Aucun engagement financier n'est donné ou reçu par la société.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de 123 604 euros provient principalement du mandat de Président facturé à Hotel Britannique en déduction des honoraires de commissaires aux comptes pour 3 340 euros, des honoraires GHP pour 25 000 euros et de l'assistance technique de Impala SAS pour 7 000 euros.

RESULTAT FINANCIER

Le gain financier provient des dividendes de l'Hotel Britannique en déduction des intérêts sur compte courant d'actionnaires et des intérêts sur l'emprunt de 8 millions d'euros avec la BNP.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'est alloué aucune rémunération aux mandataires sociaux à raison de leurs fonctions.

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

La société n'emploie aucun salarié.

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les chiffres concernant ces éléments sont indiqués en annexe au compte de résultat.

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

IMPOT SUR LES SOCIETES

La société a opté en 2020 en tant que société mère, pour le régime de l'intégration fiscale.

La filiale intégrée au 31 décembre 2020 est Hotel Britannique S.A.S.

La convention signée avec cette société a été établie de manière à placer celles-ci dans les mêmes conditions qu'en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt pour le Groupe qui provient de l'imputation des déficits de la société mère figure en produit dans les comptes de celle-ci.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société qui a obtenu un prêt de 8 millions d'eur en 2019 pour l'acquisition de l'Hotel Britannique, a demandé et obtenue la suspension des échéances du contrat de prêt pour une durée de 3 mois.

ENGAGEMENTS FINANCIERS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Postes concernés	Dettes garanties	Nature des sûretés
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	8 000 000	Titres

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2020

FILIALES ET PARTICIPATIONS	INFORMATIONS FINANCIERES (en milliers d'euros)										
	Capital dont prime d'émission	Réserves avant affectation du résultat*	Valeur comptable des titres détenus		Montants des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés	Montant du chiffre d'affaire de l'exercice	Montant des dividendes encaissés	Quote-part ORYX		
			brute	nette					capital détenu (%)	Capitaux propres consolidés	Résultat consolidé dernier exercice

Participations détenues entre 10 % et 50 %

Hotel Britannique SAS Siren 539 339 333	27	3	12 199	12 199	447	-	1 015	-	100,00	8	(10)
--	----	---	--------	--------	-----	---	-------	---	--------	---	------

ORYX SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 Euros
Siège social : 4 rue Euler
75008 PARIS
RCS PARIS 848 510 285

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2021

Le 28 juin deux mille vingt et un à 10 heures 00, les associés de la société Oryx SAS se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée et par lettre remise en mains propres en date du 11 juin 2021.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jacques Veyrat préside la séance.

Monsieur Vincent Revol est choisi comme secrétaire.

Monsieur Etienne de Bryas commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, que les associés, présents ou représentés, possèdent 10 000 actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées 10 000 voix. L'Assemblée réunissant la majorité requise des actions ayant droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des convocations,
- la copie de la convocation du commissaire aux comptes,
- l'ordre du jour de l'Assemblée,
- la liste des associés,
- les statuts actuels de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- l'approbation de l'arrêté des comptes annuels par le Comité Stratégique et le rapport de gestion,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts de la société ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais statutaires et légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation desdits comptes, bilan, compte de résultats et annexes ; quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions réglementées
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.

Puis, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels)

L'Assemblée générale prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un gain de 253 564,31 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée générale décide d'affecter la totalité du gain de 253 564,31 euros constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme suit.

Soit un gain de :	253 564,31 €
ajouté au report à nouveau de :	-46 257,64 €
laisse une somme de :	207 306,67 €
qui serait affecté comme suit :	
réserve légale	10 000,00 €
report à nouveau :	197 306,67 €

Conformément à l'article L 232-10 du Code de Commerce affectation à la réserve légale d'un vingtième de la somme disponible dans la limite d'un dixième du capital social.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Conventions réglementées)

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononcent sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoir en vue des formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Jacques VEYRAT



Le Secrétaire
Vincent Revol



ORYX SAS

Société par actions simplifiée

Au capital de 100 000 Euros

Siège social : 4 rue Euler

75008 PARIS

RCS PARIS 848 510 285

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Jacques VEYRAT, associé et Président de la Société IMPALA SAS, société Présidente d'IMPALA INTERACTIVE, société Présidente de Oryx SAS a, conformément aux dispositions statutaires article 13.3 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

ORYX S.A.S., créée le 13 février 2019, est une filiale à 80,00% de IMPALA INTERACTIVE S.A.S.

La société est une société holding qui gère les titres de participations qu'elle détient.

Elle ne comprend aucun salarié.

1. Hôtel Britannique

La société a acquis en 2019 pour 12 millions d'euros le fonds de commerce de l'Hôtel Britannique.

Cette acquisition a été financée par un emprunt bancaire de 8 millions d'euros.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Le chiffre d'affaires H.T. est de 160 000 euros; il correspond au mandat de Président facturé à l'Hôtel Britannique.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 160 000 euros;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 36 396.10 euros contre 20 850 au 31 décembre 2019,
- Le résultat financier est un gain de 239 740.08 euros contre une perte de 153 048 euros au 31 décembre 2019. Ce gain comprend un dividende de 446 618 euros versé par la société Hôtel Britannique et une charge financière de 214 808 euros correspondant aux intérêts sur compte courant d'actionnaires.
- Le résultat exceptionnel est une perte de 109 780 euros correspondant à la dotation pour amortissements dérogatoires ;
- le résultat net de l'exercice est un gain de 253 564,31 euros.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élève à 13 724 551,92 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le gain constaté au titre de l'exercice 2020 comme suit.

Soit un gain de :	253 564,31 €
ajouté au report à nouveau de :	-46 257,64 €
<hr/>	
laisse une somme de :	207 306,67 €
qui serait affecté comme suit :	
réserve légale	10 000,00 €
report à nouveau :	197 306,67 €

Conformément à l'article L 232-10 du Code de Commerce affectation à la réserve légale d'un vingtième de la somme disponible dans la limite d'un dixième du capital social.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Entre le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté, aucun événement n'est intervenu ayant un impact significatif sur les comptes de la Société.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'exercice 2021, il est envisagé de développer la société par des investissements supplémentaires.

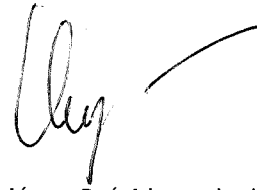
INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les factures sont payées comptant.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Avant le vote des résolutions, je vous demande de prendre connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes de votre société.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Veyrat', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jacques VEYRAT, associé et Président de la Société
IMPALA SAS, société Présidente d'IMPALA
INTERACTIVE, société Présidente de Oryx SAS



ORYX

Siège social : 4 RUE EULER – 75008 PARIS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

ORYX

Siège social : 4 RUE EULER – 75008 PARIS

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société ORYX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORYX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations financières

La note "Immobilisations financières" de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation de ces actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe aux comptes annuels ; dont nous nous sommes assurés de la correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2021

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne de BRYAS', written over a horizontal line.

Etienne de BRYAS

Associé

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 4, Rue Euler - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS 848510285 SIRET 84851028500010
APE 5510Z

ORYX S.A.S.

Comptes annuels

au 31 décembre 2020

ORYX S.A.S.

Au 31 décembre 2020, la société ORYX SAS est représentée, dirigée et administrée par :

IMPALA INTERACTIVE S.A.S, Président, **représentée par Jacques VEYRAT**, Président de IMPALA S.A.S

HOLDING GHP, Directeur Général , **représentée par Lionel ROLLAND**, Gérant

Et dirigé par un comité stratégique représenté par :

Vincent REVOL, Président du comité stratégique,

Simon VEYRAT, Membre du comité stratégique,

Lionel ROLLAND, Membre du comité stratégique,

COMMISSAIRES AUX COMPTES

RSM PARIS

ORYX S.A.S.**BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE**

	BRUT	2020 Amortissements ou provisions	NET	2019
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions/brevets/droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières (1)				
Autres participations	12 198 549	-	12 198 549	12 198 549
Créances rattachées à des participations	449 099	-	449 099	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total actif immobilisé (I)	12 647 648	-	12 647 648	12 198 549
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Avances/acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances				
Clients et comptes rattachés (2)	-	-	-	-
Autres créances (2)	2 200	-	2 200	825 875
Divers				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	1 074 704	-	1 074 704	102 601
Charges constatées d'avance (2)	-	-	-	-
Total (II)	1 076 904	-	1 076 904	928 476
Charges à répartir sur plusieurs ex.(III)	-	-	-	-
Ecarts de conversion actif (IV)	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF (I à IV)	13 724 552	-	13 724 552	13 127 025
(1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		-	-	
(2) Part à plus d'un an :		-	-	

ORYX S.A.S.
BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE

	2020	2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées (1)	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	(46 258)	-
Résultat de l'exercice	253 564	(46 258)
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	191 890	82 110
Total capitaux propres (I)	499 197	135 852
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Total provisions (II)	-	-
DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (2)		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (3)	8 114 534	8 000 934
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	4 800
Dettes fiscales et sociales	18 974	8 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	5 087 047	4 977 439
Produits constatés d'avance	-	-
Total (III)	13 225 355	12 991 173
Ecarts de conversion passif (IV)	-	-
TOTAL DU PASSIF (I à IV)	13 724 552	13 127 025
(1) dont réserves réglementées des plus-values à long terme :	-	-
(2) dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an :	774 211	4 991 173
(3) dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP :	-	-

ORYX S.A.S.**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE**

	France	Export	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	160 000	-	160 000	119 560
Chiffres d'affaires nets	-	-	-	-
Production stockée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur amortissements et provisions/transferts des charges			-	-
Autres produits			-	-
Total des produits d'exploitation			160 000	119 560
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			-	-
Variation de stocks (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	-
Autres achats et charges externes (1)			35 943	20 850
Impôts, taxes et versements assimilés			453	-
Salaires et traitements			-	-
Charges sociales			-	-
Dotations d'exploitation :			-	-
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions			-	-
Pour risques et charges: dotations aux provisions			-	-
Autres charges :			-	-
Total des charges d'exploitation			36 396	20 850
RESULTAT D'EXPLOITATION			123 604	98 710
OPERATIONS EN COMMUN			-	-
RESULTAT DES OPERATIONS EN COMMUN			-	-

ORYX S.A.S.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE

	2020	2019
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	446 618	-
Produits autres valeurs mobilières/créances de l'actif immobilisé (3)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 930	10 525
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers	454 548	10 525
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (4)	214 808	163 573
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières	214 808	163 573
RESULTAT FINANCIER	239 740	(153 048)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	363 344	(54 338)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	90 190
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Total des produits exceptionnels	1	90 190
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations aux provisions et transferts de charges	109 780	82 110
Total des charges exceptionnelles	109 780	82 110
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(109 779)	8 080
PARTICIPATION DES SALAIRES	-	-
IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-
RESULTAT NET	253 564	(46 258)
(1) dont redevances de crédit-bail immobilier :	-	-
(2) dont produits de locations immobilières :	-	-
(3) dont produits concernant les entreprises liées :	454 548	10 525
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées :	101 208	62 141

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

ORYX S.A.S., créée le 13 février 2019, est une filiale à 80,00% de IMPALA INTERACTIVE S.A.S.

ORYX S.A.S a pour principal objet la propriété, le financement et l'exploitation indirecte de tous hôtels, restaurants, bars de toute nature, de toute catégorie et plus généralement de tous établissements de rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de service.

Les comptes annuels ont été établis en euros et tous les chiffres mentionnés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf indication contraire. Les états financiers pour l'année 2020 couvrent la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis en conformité des règlements ANC N° 2014-03, ANC N° 2015-06 et ANC N° 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

Principes et méthodes appliqués aux différents postes du bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire ou dégressif, le cas échéant, sur les durées suivantes :

logiciels	2 à 3 ans
immeubles	25 ans
agencements/installations	5 à 15 ans
véhicules	5 ans
matériel informatique	3 à 5 ans
meublé de bureau	10 ans
matériel de bureau	2 à 5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur prix de revient et les cessions sont effectuées selon la méthode "premier entré - premier sorti". Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée ou lorsque des risques importants sont susceptibles de mettre en danger l'équilibre financier d'une filiale, une dépréciation est enregistrée du montant de cette différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée par référence à leur valeur d'usage ou à leur valeur de cession. La valeur d'usage est déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de la quote-part détenue dans les capitaux propres de la société concernée, de la valeur recouvrable des actifs, de la valeur probable de négociation ou encore des perspectives de rentabilité le cas échéant. La valeur de cession est déterminée pour les participations susceptibles d'être vendues d'après leur valeur probable de négociation.

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille des titres de participations sont classées en résultat financier.

Lors de la cession de titres dépréciés, la reprise de la dépréciation est reclassée en résultat exceptionnel.

Les frais relatifs à l'acquisition des titres de participation sont immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans. L'amortissement est porté en provisions réglementées.

Créances et dettes

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou, pour les titres cotés, à la valeur moyenne des cours de Bourse du mois de décembre, lorsque cette dernière est inférieure au prix de revient.

Les soldes en monnaie étrangère sont convertis sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice et les écarts de conversion en résultant sont compris dans le résultat de l'exercice en pertes ou profits de change.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus dans la consolidation de IMPALA S.A.S. sis 4 rue Euler 75008 Paris inscrit sous le numéro SIRET 562.004.614.00078 au R.C.S. de Paris. Les comptes consolidés peuvent être consultés dans les locaux de IMPALA S.A.S..

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'état d'urgence de santé publique de portée internationale à la suite de la propagation du virus du COVID-19 et l'a qualifié de pandémie le 11 mars 2020. En réponse à cette crise sanitaire, le gouvernement a été dans l'obligation d'adopter des mesures restrictives sociales et économiques afin de contenir la circulation du virus. Ces mesures ont notamment déclenché des perturbations importantes pour les entreprises, entraînant un ralentissement économique mondial.

Les principaux risques identifiés par les participations directes de la société Oryx SAS, sont des risques de retard dans la réalisation des objectifs financiers.

Dans ce contexte la société Hôtel Britannique a mis en place les outils estimés nécessaires à la continuité de son activité. Compte tenu des nombreuses incertitudes entourant l'ampleur et la durée de cette épidémie, il est difficile de quantifier les impacts humains et financiers pour la société et ses participations.

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

ACTIF IMMOBILISE

Les variations des principaux postes de l'actif immobilisé sont les suivantes :

Immobilisations	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations	12 198 549	449 099	-	12 647 648
Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Total brut	12 198 549	449 099	-	12 647 648

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est principalement constitué du compte de banque.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2020, le capital de la société est composé de 100 000 titres de valeur nominale 1 euro intégralement libérés.

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2020 est la suivante :

	Au 31/12/19	Affectation du résultat 31/12/19	Résultat au 31/12/2020	Au 31/12/20
Capital social	100 000	-	-	100 000
Réserve légale	-	-	-	-
Report à nouveau	-	(46 258)	-	(46 258)
Résultat	(46 258)	46 258	253 564	253 564
Provisions réglementées	82 110	-	109 780	191 890
Capitaux propres	135 852	-	363 344	499 196

PROVISIONS

Aucune provision pour risques et charges n'a été constituée.

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montants bruts	1 an au plus	plus d'1 an
ACTIF IMMOBILISE			
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
ACTIF CIRCULANT			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 200	2 200	-
Groupe et associés	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL DES CREANCES	2 200	2 200	-

	Montants bruts	1 an au plus	plus d'1 an	plus de 5 ans
PASSIF				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à moins de 1 an à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine	8 114 534	742 037	3 070 066	4 302 431
Emprunts et dettes financières (1)(2)	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	4 800	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	18 974	18 974	-	-
Groupe et associés	5 078 647	-	5 078 647	-
Autres dettes	8 400	8 400	-	-
TOTAL DES DETTES	13 225 355	774 211	8 148 713	4 302 431
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice :	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Produits à recevoir	Effets de commerce
Actif		
Participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	-	-
Disponibilités	-	-
Total actif	-	-

	Charges à payer	Effets de commerce
Passif		
Emprunts/dettes auprès d'établissements de crédit	114 534	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations/comptes rattachés	-	-
Autres dettes	8 400	-
Total passif	127 734	-

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Aucun engagement financier n'est donné ou reçu par la société.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de 123 604 euros provient principalement du mandat de Président facturé à Hotel Britannique en déduction des honoraires de commissaires aux comptes pour 3 340 euros, des honoraires GHP pour 25 000 euros et de l'assistance technique de Impala SAS pour 7 000 euros.

RESULTAT FINANCIER

Le gain financier provient des dividendes de l'Hotel Britannique en déduction des intérêts sur compte courant d'actionnaires et des intérêts sur l'emprunt de 8 millions d'euros avec la BNP.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'est alloué aucune rémunération aux mandataires sociaux à raison de leurs fonctions.

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

La société n'emploie aucun salarié.

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les chiffres concernant ces éléments sont indiqués en annexe au compte de résultat.

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

IMPOT SUR LES SOCIETES

La société a opté en 2020 en tant que société mère, pour le régime de l'intégration fiscale.

La filiale intégrée au 31 décembre 2020 est Hotel Britannique S.A.S.

La convention signée avec cette société a été établie de manière à placer celles-ci dans les mêmes conditions qu'en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt pour le Groupe qui provient de l'imputation des déficits de la société mère figure en produit dans les comptes de celle-ci.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société qui a obtenu un prêt de 8 millions d'eur en 2019 pour l'acquisition de l'Hotel Britannique, a demandé et obtenue la suspension des échéances du contrat de prêt pour une durée de 3 mois.

ENGAGEMENTS FINANCIERS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Postes concernés	Dettes garanties	Nature des sûretés
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	8 000 000	Titres

ANNEXE AUX COMPTES DE ORYX S.A.S.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2020

FILIALES ET PARTICIPATIONS	INFORMATIONS FINANCIERES (en milliers d'euros)										
	Capital dont prime d'émission	Réserves avant affectation du résultat*	Valeur comptable des titres détenus		Montants des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés	Montant du chiffre d'affaire de l'exercice	Montant des dividendes encaissés	Quote-part ORYX		
			brute	nette					capital détenu (%)	Capitaux propres consolidés	Résultat consolidé dernier exercice

Participations détenues entre 10 % et 50 %

Hotel Britannique SAS Siren 539 339 333	27	3	12 199	12 199	447	-	1 015	-	100,00	8	(10)
--	----	---	--------	--------	-----	---	-------	---	--------	---	------